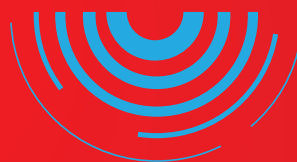


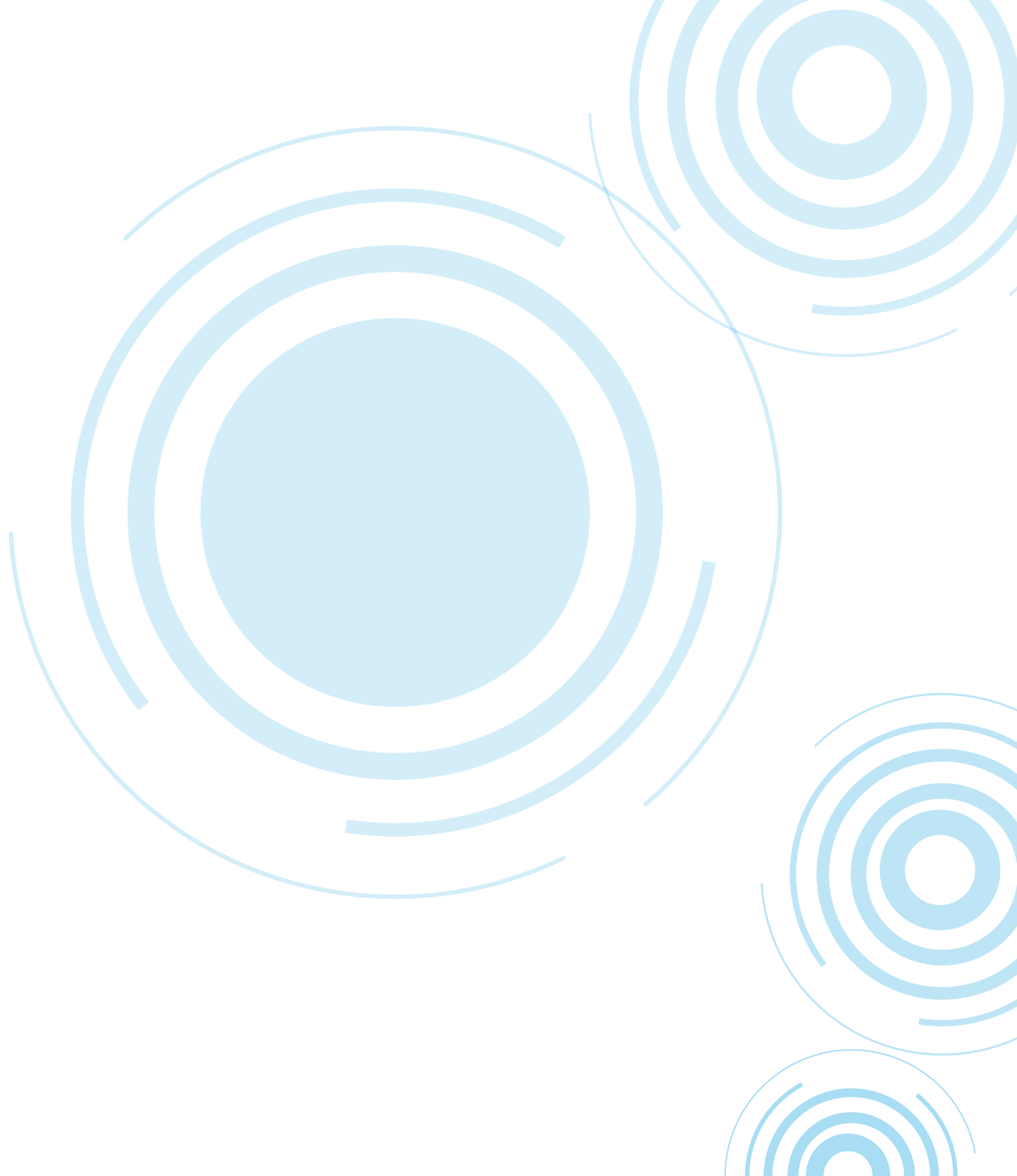
# Cahier de l'atelier citoyen sur le risque inondation

La Région donne la parole à 15 citoyens



» [laRegion.fr](http://laRegion.fr)





## Édito



**P**arce que le risque inondation est très présent en Languedoc-Roussillon, la Région a souhaité recueillir l'avis des citoyens et des habitants sur ce sujet. Nous avons donc mis en place « l'atelier citoyen » qui a permis à quinze habitants de notre territoire de rédiger un avis sur le risque inondation. Ils ont travaillé pendant trois week-ends, sur quatre questions posées par la Région afin de formuler un avis argumenté.

« L'atelier citoyen » doit permettre d'apporter des éléments de réponses à la Région sur la perception citoyenne du risque inondation et les stratégies à mettre à œuvre pour s'en prémunir.

Chaque année, la Région organise la Conférence régionale des inondations qui permet de faire le point sur l'avancée des programmes d'action, sur l'efficacité des projets, mais aussi sur les difficultés et retard constatés. Cette année, l'avis des citoyens tient une grande place dans cette conférence. Bien sur il ne remplace pas l'avis des experts, mais il le complète par un éclairage différent.

La Région reste fortement mobilisée auprès de l'Etat, des Conseils généraux et des habitants du Languedoc-Roussillon. C'est dans cet esprit de dynamique collective que doit s'inscrire la stratégie de prévention des inondations sur notre territoire.

**Christian BOURQUIN**

Président de la Région Languedoc-Roussillon

Sénateur

- 3 communes sur 4 sont soumises au risque inondation
- 94 % des communes ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle entre 1985-2010
- 25 % de la population réside de en zone inondable

## Les 4 questions posées par la Région à un groupe de 15 personnes dans le cadre d'un atelier citoyen

### 1 / Quel est le degré d'appropriation du risque inondation ?

- Le risque existe, mais est-il grave ?
- La prévention du risque inondation justifie-t-elle une intervention publique ?

### 2 / Quelle doit être la stratégie à mettre en œuvre par la puissance publique ?

- Faut-il privilégier la réduction de l'aléa, en protégeant les zones à risques ?
- Ou agir pour limiter la vulnérabilité des enjeux exposés (population, habitations, activités économiques, bâtiments administratifs...)?

### 3 / Qui peut agir ?

- Qui doit faire quoi dans la stratégie retenue ?
- Quel doit être le rôle des citoyens dans la gestion du risque ?

### 4 / Comment la stratégie doit-elle se décliner de manière opérationnelle ?

- La stratégie doit-elle se mettre en place différemment sur le territoire régional ?
- Quels types d'actions doivent être développés ? Qui faut-il informer, par quel moyen, et avec quelles informations ?

Les citoyens donneront également des pistes de réflexion sur l'action de l'Observatoire des risques naturels (informations diffusées sur le risque, indicateurs pour suivre l'évolution des risques et des actions de prévention, missions et modalités de fonctionnement, rôle de l'Observatoire vis à vis de la population...).

# Comment s'est déroulé l'atelier citoyen ?

## SESSIONS 1 ET 2

### Information / formation des participants

Pendant les deux premières sessions, élus, techniciens, universitaires, associations, habitants, sont venus partager leurs connaissances, leurs expertises et leurs témoignages, et ont contribué à alimenter la réflexion collective du groupe.

Ils ont donc abordé des sujets aussi divers que : Pourquoi y a-t-il des inondations ? Comment gérer le risque inondation sur une commune ? Qui fait quoi en matière de gestion des inondations ? Que dit la loi ? Comment vit-on dans une zone inondable ? Quels sont les intérêts et les limites des ouvrages de protection ? Quel est le rôle des assureurs ?

## SESSION 3

### Audition publique d'experts et rédaction de l'avis

Pour la troisième session, les citoyens ont choisi les thèmes et les intervenants qu'ils souhaitaient auditionner en public. Leurs questions portaient sur quatre thèmes :

- quelles sont les réponses techniques en matière de construction en zone inondable ?
- comment mieux informer et responsabiliser les citoyens ?
- organisation et acteurs du risque inondation,
- responsabilités politiques et respect des règles sur le risque inondation.

Une dizaine d'experts (techniciens d'agglomération, représentants de l'Etat, associations, consultants) ont répondu et débattu aux questions des citoyens et ont échangé avec eux.

Les citoyens ont ensuite délibéré et rédigé leur avis, puis l'ont restitué à la Région.

### Qui sont les citoyens de l'atelier citoyen ?

Les citoyens du groupe ne sont pas des experts. Ils sont des « simples » habitants du territoire, qui se sont portés volontaires pour participer à cette démarche.

Ils ont été sélectionnés pour représenter la diversité des habitants du Languedoc-Roussillon (hommes, femmes, habitant les cinq départements, d'âges différents, exerçant des professions différentes, certains ont un jour été victime d'inondation, d'autres jamais...). Ils ne sont ni militants associatifs, ni militants politiques.

## Les **3** points forts de la démarche d'atelier citoyen

### > Prendre le temps de la réflexion

Au total, ce sont près de 40h cumulées que les citoyens ont passé à réfléchir sur le sujet des inondations. Sans compter les réflexions individuelles entre les sessions. L'ensemble de la démarche a duré trois mois.

### > S'informer auprès d'experts pour construire un avis argumenté

Des experts sont mobilisés, avec des profils diversifiés pour apporter des éclairages différents, parfois contradictoire, sur les sujets en jeu. Le groupe peut disposer ainsi d'éléments de compréhension et d'information sur les sujets qui sont traités. L'objectif est de dépasser l'avis « a priori » que tout le monde peut avoir, pour construire un avis « éclairé » et argumenté.

### > Un avis rédigé par les citoyens eux-mêmes

A la fin de l'audition publique, après avoir entendu plus d'une vingtaine d'experts, les citoyens doivent rédiger un avis. Avec leurs mots, ils ont écrits une réponse argumentée de près de huit pages, détaillant leurs positions sur les questions posées par la Région.

Rendez-vous sur le site de l'observatoire des risques naturels :

[www.laregion-risquesnaturels.fr](http://www.laregion-risquesnaturels.fr)

# Synthèse des réponses des citoyens

Sur la base de l'avis rédigé par les citoyens, la Région a retenu un certain nombre de points particulièrement intéressants.

**La synthèse qui suit reprend les principaux extraits correspondants tels qu'ils ont été formulés par le groupe de citoyens.**



## Niveau de gravité du risque perçu et degré d'appropriation du risque

*Le phénomène des inondations représente l'un des risques les plus importants en Languedoc-Roussillon.*

*Le degré de gravité de ce phénomène est subjectif. Il dépend de la vulnérabilité du territoire, de la fréquence des inondations et des moyens mis en œuvre pour s'en protéger. Il dépend de la perception de chacun [...] : les individus qui vivent rarement cet événement ont tendance à occulter que le risque existe et n'en anticipent pas les conséquences [...].*

*[...] Les ouvrages de protection (barrages, digues ...) ont contribué à effacer la mémoire collective des inondations et à déresponsabiliser l'ensemble des acteurs [...].*

*Quand il est plus fréquent, les habitants cohabitent avec le risque et le gèrent mieux [...].*

*Enfin, tant que les consciences collectives et individuelles oublieront les risques, il n'y aura pas de véritable changement de mentalités [...].*

*Certains d'entre nous pensent qu'avec les changements climatiques annoncés, le risque inondation sera toujours présent ainsi que les traumatismes qu'il engendre et, ce malgré l'ensemble des actions menées par les diverses structures afin de le limiter.*



## Responsabilité en matière de risque

*Les responsabilités, en matière de prévention des inondations, sont partagées. Elles peuvent être individuelles et/ou collectives.*

*La responsabilité collective se joue à quatre niveaux :*

- **l'humain** (protection des populations),
- **le juridique** (définition des lois),
- **l'économique** (financements),
- **l'exemplarité** (dans les décisions et les orientations), [...].

*Les citoyens doivent se responsabiliser :*

- *individuellement, en étant exemplaires dans leur logement ou sur leur propriété [...], en respectant les règles et en étant prudents,*
- *les citoyens pourraient être impliqués dans des démarches participatives organisées dans les communes,*
- *le citoyen, dans son implication dans des associations, peut participer à la formation, sensibilisation des habitants,*
- *les associations peuvent aussi lutter contre les dérives et le laxisme éventuel des pouvoirs publics (nous ne sommes pas tous d'accord sur ce dernier point).*

## Stratégies à mettre en œuvre par la puissance publique pour limiter le risque

- Agir sur la réduction de l'aléa, notamment en protégeant les zones à risques ?
- Agir davantage pour limiter la vulnérabilité des enjeux exposés (habitations, entreprises, commerces, bâtiments administratifs...) en développant d'autres actions de prévention du risque ?

*Nous pensons que nous ne pouvons pas nous passer de ces deux stratégies qui sont toutes deux pertinentes. En fonction du contexte du territoire, l'une et/ou l'autre doivent être mises en œuvre.*

*Les PAPI (Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations) constituent une initiative intéressante et devraient être généralisés.*





### • Ouvrages de protection

*Jusqu'à présent, la priorité semble avoir été donnée à la protection physique (barrages, digues, etc). Cette démarche montre ses limites, à la fois en termes de coût et d'efficacité. Il faut donc la compléter avec la responsabilisation des populations sujettes à ce risque [...].*

*Ces ouvrages existants ont une utilité d'intérêt général et doivent donc être gérés (surveillance, entretien, etc.), voire améliorés par un gestionnaire identifié. Il est aussi nécessaire de faire connaître leur seuil de protection [...].*

*De plus en plus, les communes auront des difficultés à répondre sur des investissements matériels coûteux et doivent donc apprendre à vivre avec le risque [...].*



### • Sensibilisation

*Les pouvoirs publics ont un devoir de sensibilisation pour responsabiliser les habitants [...].*

*Il est nécessaire que les populations situées en zones inondables en soient **informées**, de manière à ce qu'elles prennent en compte le risque et puissent s'en prémunir [...].*

*Cette information doit venir tout d'abord des institutions, locales essentiellement et doit être récurrente pour éviter l'oubli de la part des habitants [...].*

*Les communes et les syndicats de bassin versant sont proches du citoyen et peuvent lui communiquer de l'information plus facilement [...].*

*Il faut favoriser les relais humains pour diffuser cette information (notaires, constructeurs, propriétaires bailleurs...). Les communes pourraient favoriser l'implication des habitants, en créant et coordonnant des groupes de volontaires (à l'instar des Réserves Communales de Sécurité Civile) qui peuvent être des relais d'information préventive et/ou des appuis dans la gestion des crises (surveillance, alerte...). Impliquer les citoyens permet qu'ils se sentent concernés et évitent leur désresponsabilisation [...].*



### • Réglementation

*La prévention s'inscrit aussi dans les documents d'urbanisme qui réglementent les droits à construire [...].*

*[...] Il convient de rappeler la **réglementation** et les risques encourus en cas de non-respect (non remboursement par les assurances, poursuites pénales en cas de victimes, exclusion des garanties d'assurance...). L'information liée au risque encouru pourrait être diffusée par les assurances, les communes lors de la délivrance des permis de construire, les acteurs du bâtiment lors de travaux... Pour s'assurer du respect des règles par les habitants, des contrôles doivent être effectués par les services d'urbanisme de la mairie [...].*

*Nous insistons sur le respect de la préservation des espaces naturels pour conserver une certaine perméabilité des sols [...].*





## Gouvernance du risque inondation et coordination entre les différents acteurs

*Pendant la crise, l'organisation fonctionne bien, parce que les acteurs sont bien identifiés : le maire et le Préfet se coordonnent très rapidement et efficacement. Ils se mobilisent et leur réactivité est perceptible [...].*

*Hors-crise, nous ne sommes pas certains de l'efficacité et de la coordination des différents acteurs. Nous avons l'impression qu'il manque un chef d'orchestre [...].*

*Nous avons le sentiment que la situation est complexe et confuse. Beaucoup de personnes interviennent et gravitent autour de la problématique, mais personne ne prend vraiment les rênes [...].*

*Sur ces questions-là, le groupe est divisé :*

- certains pensent qu'il faut réduire le nombre d'acteurs : plus il y a d'acteurs, plus les décisions sont difficiles à prendre,*
- d'autres dans le groupe pensent que plus il y a de personnes dans un groupe de réflexion, plus les réflexions sont constructives (il faudrait même peut-être rajouter d'autres acteurs, comme ceux de l'aménagement du territoire).*

*Les maires sont de plus en plus contraints par l'Etat et sollicités par les citoyens ce qui rend les décisions plus difficiles à prendre [...].*

*[...] Les maires ont l'impression de ne pas être suffisamment aidés et les autres acteurs qui établissent les règles ne sont pas forcément entendus.*

*Il serait bien de faciliter et d'améliorer la communication entre ces différents acteurs [...].*

*Nous pensons que le développement intercommunal pourrait être l'avenir, ce qui permettrait de créer des solidarités entre les communes au sec et les communes les pieds dans l'eau [...].*



## Notre regard sur l'Observatoire des risques naturels

*En l'état, l'outil est intéressant, complet et nous reconnaissons le travail accompli [...].*

*Le site de l'Observatoire des Risques Naturels mériterait peut-être une double interface : une simplifiée pour les citoyens néophytes, une plus technique pour les plus initiés [...].*

*Ne pourrait-il pas être étendu aux autres risques naturels (feu, neige) ?*

*Les structures supports (Observatoire des risques naturels, IRSTEA, CEPRI, universitaires...) doivent mettre leur compétence au service des acteurs de terrain [...].*

*Les différentes organisations qui interviennent sur les risques devraient travailler ensemble et en synergie car les problématiques, les réponses et les méthodes de travail sont peut-être les mêmes sur d'autres territoires et sur d'autres risques (feu, raz de marée, tremblement de terre...).*

*L'expérience en Languedoc-Roussillon pourrait être partagée avec d'autres, par exemple dans des structures plus larges (le site de l'ORN pourrait exporter ces compétences vers d'autres régions). Et nous pourrions aussi importer de bonnes expériences et les adaptant [...].*



## Conclusion

*Notre sentiment face au risque lié aux inondations est qu'il faut aujourd'hui changer notre approche : **il ne s'agit plus de faire contre, mais de faire avec le risque.***

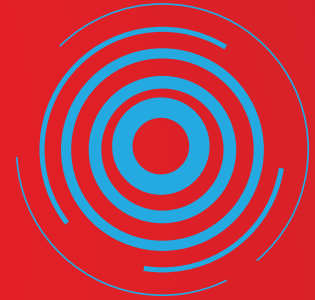
*Enfin, notre espoir est que cet avis puisse servir à la réflexion régionale et locale pour aider à la prise en compte et à la prévention du risque.*



Cahier de l'atelier citoyen  
sur le risque inondation

La Région donne la parole à 15 citoyens

**laRégion.fr**  
www.laRégion-risquesnaturels.fr



**Hôtel de Région**  
**Direction de l'Environnement**  
201 avenue de la Pompignane  
34064 Montpellier cedex 2  
Tél. 04 67 22 80 00

